



OBJECTIF

Rendre visible le pouvoir qui s'est déplacé. Chaque agent déployé retire une décision à quelqu'un et en donne une autre à quelqu'un d'autre, le plus souvent sans que ce transfert ait été discuté ni même remarqué.

1 LA RÈGLE · CE QUI SE DÉPLACE VRAIMENT

LE POUVOIR DE CONTESTER

Rarement la décision elle-même, presque toujours le pouvoir de la contester. Celui qui décidait garde son titre et perd la main, tandis que celui qui paramètre l'agent n'a jamais reçu de mandat pour décider et décide pourtant.

LE PARAMÈTRE EST UN ACTE

Fixer un seuil, c'est décider par avance de milliers de cas. Le paramétrage relève donc de la gouvernance et se soumet aux mêmes règles que la décision qu'il remplace.

2 À REMPLIR

DÉCISION	QUI DÉCIDAIT AVANT	QUI DÉCIDE EN FAIT	CE QU'IL FAUT REPOSER

3 À VÉRIFIER EN RELISANT

LA COLONNE DU MILIEU

C'est la seule qui compte. Si « qui décide en fait » ne contient ni un humain ni une règle écrite, l'organisation a délégué sans le savoir.

CE QUE LA FICHE DÉCLENCHÉ

Toute ligne où le pouvoir a bougé sans acte écrit se termine par un mandat (ACF-13), une exception inscrite (ACF-08) ou un retour en arrière.

Le pouvoir ne disparaît pas quand on automatise une décision, il change de main et cesse d'être discuté.